

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2579

Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENAISSA AHMED

Date de naissance : 01-04-1943

Adresse : habtuelle

Tél. : 0671907004

Total des frais engagés : ..... Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/10/2022

Nom et prénom du malade : Mr. Benaisse Ahmed

Lien de parenté : AKI

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Maladie Coronaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Dr. TAOUFIK LOUAHAB  
Cardiologue Interventionnelle  
Rhumatologue Interventionnelle  
INPE : 91026807  
Tél: 0661 40 34 41  
Casablanca

Dr. TAOUFIK LOUAHAB  
Cardiologue Interventionnelle  
Rhumatologue Interventionnelle  
INPE : 91026807  
Tél: 0661 40 34 41  
Casablanca

**RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin	Signature et paiement des Actes
21/11/2022	Chandi - Co	500,00		DR. SIDI MAAROUF LOUAFASSI Institut de Radiologie et d'Interventionnel Tél: 0661 40 34 47	

**EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<b>Pharmacie Morsad</b> 93, Lot. Bouchra Route 1100 Sidi Maârouf-Casablanca Tél: 0522 32 19 29	21/11/22	<b>Pharmacie Morsad</b> 93, Lot. Bouchra Route 1100 Sidi Maârouf-Casablanca Tél: 0522 32 19 29  T = 2 188,80

**ANALYSES - RADIGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

**AUXILIAIRES MEDICAUX**

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

**RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

**Important:**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DÉBUT D'EXÉCUTION
				FIN D'EXÉCUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXÉCUTION

**O.D.F PROTHÉSES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
G		
B		

**[Création, remont, adjonction]**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION**

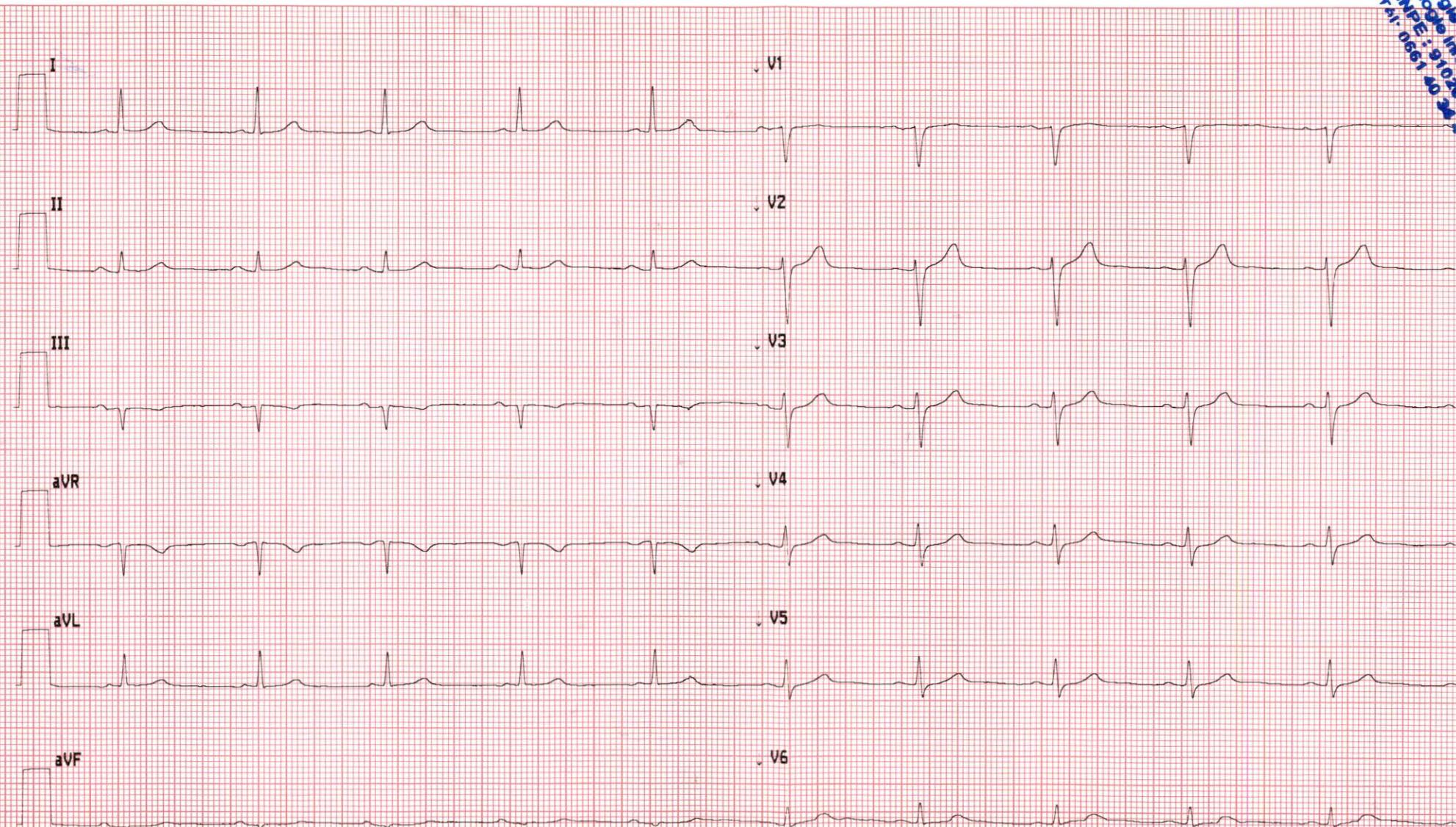
NOM: Benissa  
PRENOM: Ahmed  
ID:  
DDN:  
Age: ans  
Sex:

21-Oct-2022 10:05:15

Fréq. Card.: 62 BPM  
Int PR: 166 ms  
Dur.ORS: 96 ms  
QT/QTc: 380/386 ms  
Axes P-R-T: 45 -3 20

$$PA = \frac{130(80)}{=}$$

Dr. TAOUIFA LOUASSIFI  
Cardiologue  
Tunisie  
IMPE: 9102801  
Tel: 0661404441



**CLINIQUE BELLE VILLE**  
CENTRE CARDIOVASCULAIRE

Patient : M. BENAISSE AHMED  
Séjour : Du 21/10/2022 au 21/10/2022

**FACTURE**  
202203437  
Du : 21/10/2022

Etablie par : M. Fatiha

**Clinique**

Prestation	Quantité	Prix Unitaire	Total
CONSULTATION + ECG	1	350,00	350,00
<b>TOTAL CLINIQUE</b>			<b>350,00</b>

**Encaissement Compte d'Autrui**

Prestation	Quantité	Prix Unitaire	Total
<b>TOTAL AUTRUI</b>			0,00

**Ventes en exonération de la TVA suivant l'article n°91-VI-1° du C.G.I**

Arretée la presente facture à la somme de TROIS CENT CINQUANTE DIRHAMS

Patient	
<b>Total TTC</b>	350,00



# CLINIQUE BELLE VILLE

21/10/2022.

M. Benissa

Alwet.

Pharmacie Morsaq  
93, Lot 1100  
Sidi Maârouf-Casablanca

T = 2188,80

Pharmacie Morsaq  
93, Lot 1100  
Sidi Maârouf-Casablanca

27,70 x 3

Cardiaspirine

0 - 1 - 0



316,10 x 3

Plavix 75

0 - 1 - 0



198,90 x 3

Amlor 10

1 - 0 - 0



(9) 00 x 9

Proxilene 500



80,00 x 3 T = 0 - 1 - 0

CAN PROL E 30



391, Boulevard Chendi - Casablanca - Maroc

Tél : +212 522 23 30 30 . Fax : +212 522 99 30 26 . GSM : +212 661 333 999

E-mail : [cliniquebelleville@cliniquebelleville.com](mailto:cliniquebelleville@cliniquebelleville.com) - Site web : [www.cliniquebelleville.ma](http://www.cliniquebelleville.ma)

Patente : 34751012 Identifiant Fiscal : 50560151 CINSS : 28323324 CE : 002848328000095

RIB : 190780212113658163000371 Code SWIFT : BCPOMAMC

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
Acide acétylsalicylique  
P.P.V. : 27,70 DH  
Bayer S.A.



6 118001 090280

Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebâa Casablanca

Plavix 75 mg . cp pel b 28

P.P.V. : 316,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebâa Casablanca

Plavix 75 mg . cp pel b 28

P.P.V. : 316,00 DH



Sanofi-aventis Maroc  
Route de Rabat -R.P.1  
Ain sebâa Casablanca

Plavix 75 mg . cp pel b 28

P.P.V. : 316,00 DH



PPV : 69,00DH  
UT AV : 02/2023  
LOT : 201689

PPV : 69,00DH  
UT AV : 02/2023  
LOT : 201688

PPV : 69,00DH  
UT AV : 02/2023  
LOT : 201689

LOT : 201689  
UT AV : 02/2023  
PPV : 69,00DH

LOT : 201689  
UT AV : 02/2023  
PPV : 69,00DH

LOT : 201689  
UT AV : 02/2023  
PPV : 69,00DH

LOT : 201689  
UT AV : 02/2023  
PPV : 69,00DH

UT.AV : 12 24  
P.P.V.  
98 90

LOT N°: FT4905  
98,90

UT.AV : 12 24  
P.P.V.  
98 90

LOT N°: FT3821  
98,90

UT.AV : 12 24  
P.P.V.  
98 90

LOT N°: FT4905  
98,90

LOT:368  
PER:JAN 2025  
PPV:80 DH 00

LOT:355  
PER:DEC 2024  
PPV:80 DH 00

LOT:363  
PER:JAN 2025  
PPV:80 DH 00